



Adam Ægidius

L'énonciation dans la poésie moderne

Approche linguistique des genres poétiques



Vol. 4

Introduction

Le projet de ce livre consiste à déterminer la poésie moderne selon la perspective des genres et des discours, d'une part, et selon l'énonciation, d'autre part. Notre approche implique ainsi deux orientations.

Premièrement, nous souhaitons inscrire la poésie dans l'« analyse des discours »¹ afin de la situer par rapport aux genres et aux discours. Les genres poétiques ont été négligés en faveur d'un soi-disant « éclatement »² des genres littéraires au XX^e siècle. En fait, si l'on essaie d'avoir une vue d'ensemble de la poésie moderne, il est nécessaire d'analyser les textes poétiques dans la perspective des genres afin d'éviter de concevoir la poésie comme indéfinissable, comme se trouvant hors des « pratiques discursives humaines »³, ce qui n'est guère le cas. Comme on ne peut guère plus considérer la poésie du XX^e siècle selon les genres poétiques traditionnels (tels le sonnet, la ballade, l'ode, le rondeau, etc.), il est nécessaire de chercher de nouvelles structures de genres.

Deuxièmement, la perspective des genres et des discours peut seconder celle de l'énonciation. Même s'il est légitime d'examiner celle-ci en se basant sur des textes poétiques choisis par hasard sans considérer leur dépendance aux genres et aux discours, afin de les analyser en soi, il s'avère que les valeurs énonciatives (notamment le statut des locuteurs) sont fortement dépendantes des genres dans lesquels les textes s'inscrivent. C'est le cas, par exemple, de l'autobiographie poétique où le locuteur s'assimile à l'auteur. De plus, il existe dans la poésie des configurations énonciatives qui la caractérisent en propre. Autrement dit, on peut déterminer la poésie par certaines « postures énonciatives »⁴, telles des manières particulières d'exploiter la cohésion et la référence, le discours rapporté et les connecteurs, etc.

L'une des questions relatives à l'énonciation qui importe le plus concerne la polyphonie. La poésie est-elle polyphonique ? Ou sa configuration énonciative relève-t-elle plutôt de ce que Bakhtine nomme « mono-

¹ Adam, J.-M., *Linguistique textuelle, des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan, 2004, p. 40.

² Dambre, M. & Gosselin-Noat, M. (dir.), *L'Éclatement des genres au XX^e siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001.

³ Adam, J.-M., *op. cit.*, *ibid.*

⁴ Rabaté, D., « Énonciation poétique, énonciation lyrique », in Rabaté, D. (dir.), *Figures du sujet lyrique*, Paris, PUF, 1996, p. 68.

logisme », bien que cette notion ait subi de sévères critiques ? Il faut ultérieurement se demander si ces questions sont au fond bien posées. Les enjeux récents mis en avant par la polyphonie linguistique de la ScaPoLine (le groupe des polyphonistes scandinaves) contribueront à approfondir la réflexion sur ces questions.

Notre livre se répartit en quatre parties. La première partie constituera les « enjeux théoriques » relatifs à l'énonciation et à la poésie dans la visée de poser les bases du rapport entre énonciation, genres et poésie. Nous définirons également les notions d'énonciation et d'« énonciation poétique » en mettant en évidence le rapport que ces deux notions entretiennent l'une avec l'autre.

Dans la deuxième partie, nous envisagerons la question de la générilité et les niveaux de l'analyse générique, nécessaires pour situer la poésie par rapport aux genres et aux discours. Dans cette partie, nous construirons un modèle destiné à rendre compte des facteurs nécessaires pour décrire un genre littéraire (dont notamment les notions de généralogies biographique et intertextuelle). Nous nous servirons de ce modèle dans le but de construire de nouveaux genres poétiques. Il sera alors possible de redéfinir la poésie moderne tant par le modèle générique incluant les niveaux discursifs que par les nouvelles structures de genres, soit *l'épopée lyrique*, *l'autofiction poétique* et *la chronique poétique*. La première sera examinée en détail en insistant sur les faits énonciatifs qui la déterminent.

Dans la troisième partie, nous passerons à des analyses énonciatives concernant la cohésion et la référence dans la poésie. Nous présenterons des « configurations d'énonciation poétique », comme par exemple les descriptions définies et les phrases à présentatifs. Le statut des référents dans la poésie constitue une étape nécessaire pour évaluer la polyphonie énonciative (la question du discours rapporté) mise en avant dans la quatrième partie, car il faut pouvoir localiser les référents des pronoms personnels afin de savoir qui parle.

La quatrième partie vise l'énonciation proprement dite : sur les bases de la narratologie de Genette et de la polyphonie linguistique de la ScaPoLine, nous dresserons un modèle de l'énonciation dans la poésie. C'est à partir de ce modèle général qu'on peut envisager la question de la polyphonie dans la poésie, ce que nous ferons par le biais de quelques analyses de configurations énonciatives et polyphoniques particulières à la poésie (la prosopopée, l'énallage de personne, le discours rapporté, le connecteur *puisque*). Nous proposons d'en finir avec les concepts vagues tels que la « voix » du poète, en privilégiant les notions de « voix lyrique », de « je lyrique » et de « sujet lyrique », que nous positionnerons par rapport au modèle général de l'énonciation, c'est-à-dire par rapport aux concepts développés par la ScaPoLine et par la narratologie

genettienne. Ne pouvant pas s'inscrire directement dans le modèle, le « sujet lyrique » a un statut tout à fait particulier, relatif précisément à tous les phénomènes d'énonciation poétique analysés dans la quatrième partie.

Nous pensons avec Dominicy que les recherches dans le domaine de la poésie ont subi une « rhétorisation » au cours du XX^e siècle⁵. Cette « rhétorisation » réside dans le fait que les chercheurs ont mis en avant que la poésie peut être décrite au moyen de principes tirés de la rhétorique classique et moderne. On a essayé de déterminer la poésie par l'emploi de la métaphore, par la versification ou par certains actes de langage performatifs. Or, un seul principe ou critère ne suffit pas ; ni deux ou trois. Comme nous allons le voir, il est nécessaire de considérer une multitude de principes (rhétoriques, énonciatifs, prosodiques, rythmiques, métriques, syntaxiques, etc.) et de niveaux langagiers (allant du plus haut niveau des discours au microniveau des unités textuelles minimales) pour tenter de définir la poésie.

À ce propos, quand Adam signale que « la poéticité d'un énoncé » doit être « moins recherchée au niveau des structures locales (figures, phrases, syntagmes, mots, vers, etc.) qu'au NIVEAU GLOBAL DU TEXTE comme tout polystructuré »⁶, nous ne pouvons que le suivre. Or, nous allons tenter d'aller plus loin en considérant la « poéticité » dans la perspective des genres poétiques et du discours littéraire.

Voulant différencier la « diction poétique » du roman et du récit, Rabaté avance que « [le] critère ne pourra donc pas en être strictement linguistique, mais à trouver dans une poétique des genres littéraires qui reste en chantier »⁷. Ce point de vue est crucial : l'énonciation proprement poétique s'insérerait ainsi dans la perspective des genres littéraires. Avançant que ce travail « reste en chantier », Rabaté ouvre le domaine de l'énonciation poétique au champ vaste de l'« analyse des discours ». N'entend-il pas par là une restructuration du système des genres poétiques et la construction de genres nouveaux ?

Gollut⁸ envisage à peu près le même procédé. S'en tenant à comparer l'énonciation dans le roman, dans le théâtre et dans la poésie lyrique (surtout le « lyrisme moderne »⁹), il met en évidence que l'énonciation

⁵ Dominicy, M., « Y a-t-il une rhétorique de la poésie ? », in *Langue française*, n° 79, Paris, 1988, p. 51.

⁶ Adam, J.-M., *Pour lire le poème*, Paris-Bruxelles, Duculot-De Boeck-Wesmael, 1986, p. 9 ; les majuscules sont d'Adam.

⁷ Rabaté, D., *op. cit.*, p. 78-79.

⁸ Gollut, J.-D., « La parole vive : Remarque sur l'énonciation du poème lyrique », in *Études de Lettres*, Revue de la Faculté des lettres, université de Lausanne, juillet-septembre 1991, p. 53-67.

⁹ *Ibid.*, p. 65.

dans le poème lyrique se distingue radicalement de l'énonciation dans les « champs génériques »¹⁰ épique et dramatique, mais aussi de celle dans le discours ordinaire. La tentative de Gollut de définir la poésie passe par le biais de l'énonciation et par l'omission de considérations prosodiques, rythmiques, etc. Ainsi, comme Dominicy¹¹, il voudrait mettre la tradition jakobsonienne de côté en réduisant l'importance accordée à la « matérialité de l'énoncé » dans la poésie¹². Sa visée est strictement linguistique et énonciative, puisqu'il veut « définir le statut énonciatif du texte lyrique »¹³.

En résumé, il revient à la linguistique et à l'« analyse des discours » de reposer les questions de la poétique. Or, par sa méthode consistant à comparer les genres discursifs et les « champs génériques » épique, lyrique et dramatique¹⁴, Gollut montre qu'il faut avoir recours à une linguistique des genres et des discours. Nous allons procéder de la même façon.

Nous ne voudrions nullement contester la totalité des travaux « rhétoriques » élaborés au cours du XX^e siècle. Nous pensons seulement qu'il faudrait intégrer ceux-ci dans la perspective de l'« analyse des discours ». Ainsi suivrons-nous Dominicy lorsqu'il déclare qu'il est essentiel de chercher « les éléments d'une définition abstraite et universelle de la poésie qui surmonte les antinomies récurrentes de la rhétorique et plonge ses racines dans une théorie globale du langage et des discours »¹⁵.

Comme le titre de notre livre l'indique, nous limitons notre objet d'étude à la période recouvrant la poésie moderne (en France). Cette période s'étend généralement de Baudelaire à nos jours, pour faire une paraphrase du titre d'un dictionnaire ayant la poésie moderne pour sujet¹⁶, car c'est justement à partir de ce grand poète qui a défini la modernité qu'il est permis de parler d'un nouveau paradigme poétique, à savoir le modernisme.

Il faut admettre que cette période consiste en un corpus textuel considérable. Ce choix est justifié par le fait que notre méthode est « déduc-

¹⁰ Selon Rastier, tout discours comporte des « champs génériques » (Rastier, F., *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF, 2001, p. 251). Dans le discours littéraire, on compte les « champs génériques » épique, dramatique et lyrique (cf. la section « Le niveau des «champs génériques» »).

¹¹ Dominicy, M., *op. cit.*, p. 51 et 55-57.

¹² Gollut, J.-D., *op. cit.*, p. 66.

¹³ *Ibid.*, p. 53.

¹⁴ *Ibid.*, p. 54-59.

¹⁵ Dominicy, M., *op. cit.*, p. 51.

¹⁶ Jarrety, M. (dir.), *Dictionnaire de poésie de Baudelaire à nos jours*, Paris, PUF, 2001.

tive », tout comme la narratologie qui cherche la structure du récit¹⁷. L'étude de la poésie passe par les genres, celle des genres par les textes. S'il n'est pas possible de lire tous les textes poétiques de cette période, on peut cependant poser les bases d'un modèle énonciatif général à partir d'exemples récurrents dans la poésie. Il s'agit de développer la théorie générale sur la base d'une analyse de textes concrets sans que la théorie prévale sur l'analyse et vice versa. Les résultats de l'analyse des textes devront fournir des arguments pour bâtir la théorie d'ensemble. C'est pourquoi la composition du présent livre suit une logique théorique, « déductive » si l'on veut.

Pour appréhender la poésie, il peut être utile de faire une analyse contrastive. La poésie a souvent été opposée au roman. Cette opposition est utile dans la mesure où elle sert une appréhension heuristique. Comme nous allons le voir, l'opposition entre poésie et prose (poème et roman) concerne la problématique des genres en passant par les modes, le style et l'énonciation ; la complexité est ainsi grande. N'étant pas absolue, l'opposition ne relève donc pas *a priori* d'un « écart » de la poésie par rapport à la prose, comme le pense Cohen¹⁸. Il existe certes des différences spécifiques (relatives et générales) entre poésie et prose et l'analyse contrastive peut, bien entendu, être justifiée par des analyses statistiques mettant en lumière des contrastes évidents. Or, cela n'abolit pas les relations complexes entre les deux domaines. Par conséquent, nous ne nous abstiendrons pas d'avoir recours à quelques statistiques là où elles semblent efficaces, mais nous ne baserons pas toute notre argumentation sur la méthode « quantitative », comme le veut Cohen¹⁹. Le procédé pratiqué par l'« analyse des discours » va à l'encontre de la méthode « quantitative » par le fait qu'il implique de nombreux facteurs n'ayant pas seulement trait aux structures immanentes, mais aussi aux genres discursifs, aux conditions de production, à l'historicité, etc.

¹⁷ « Où donc chercher la structure du récit ? Dans les récits, sans doute. *Tous* les récits ? Beaucoup de commentateurs, qui admettent l'idée d'une structure narrative, ne peuvent cependant se résigner à dégager l'analyse littéraire du modèle des sciences expérimentales : ils demandent intrépidement que l'on applique à la narration une méthode purement inductive et que l'on commence par étudier tous les récits d'un genre, d'une époque, d'une société, pour ensuite passer à l'esquisse d'un modèle général. Cette vue de bon sens est utopique. La linguistique elle-même, qui n'a que quelque trois mille langues à étreindre, n'y arrive pas ; sagement, elle s'est faite déductive et c'est d'ailleurs de ce jour-là qu'elle s'est vraiment constituée et a progressé à pas de géant, parvenant même à prévoir des faits qui n'avaient pas encore été découverts. Que dire alors de l'analyse narrative, placée devant des millions de récits ? Elle est par force condamnée à une procédure déductive ; [...] » (Barthes, R., « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Oeuvres complètes*, t. II, Paris, Seuil, 1994, p. 75).

¹⁸ Cohen, J., *Structure du langage poétique*, Paris, Flammarion, 1966, p. 12.

¹⁹ *Ibid.*, p. 22.